



D.2019.12.11.9.17

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Décembre 2019

9 - AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES**9.17 - Protocole de financement du Projet Mobilités avec la Région Occitanie**

L'an deux mille dix-neuf, le onze décembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X (à compter du point 8.1)		X (jusqu'au point 7.11 inclus)
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X (à compter du point 2.1)		X (jusqu'au point 1.21 inclus)
SUAUD Thierry	X (à compter du point 2.1)		X (jusqu'au point 1.21 inclus)

Exposé de Monsieur le Président :

La Région Occitanie a signifié, par courrier en date du 19 juillet 2016, sa volonté de participer au financement du Projet Mobilités à hauteur de 150 M€, fléchant notamment les opérations de transport urbain connectées au réseau ferroviaire.

Cette contribution a été prise en compte dans le plan financement du Projet Mobilités arrêté en 2017 par délibération D.2017.05.24.2.1, et approuvé en 2018 par délibération D.2018.02.07.1.1, ainsi que dans l'étude de soutenabilité budgétaire menée par Tisséo Collectivités.

Par courrier en date du 2 Juillet 2019, la Région Occitanie a renouvelé son engagement, en proposant l'établissement d'ici la fin de l'année d'un protocole financier, permettant la mobilisation des 150 M€ sur les volets intermodalité des systèmes de transport et de mobilité.

C'est dans ce contexte que le présent protocole a été préparé, précisant le volet multimodal du projet de 3^{ème} ligne de métro, et plus particulièrement celui concernant les connexions avec le réseau ferroviaire. Le protocole fera l'objet d'une convention qui précisera les modalités de financement ultérieurement.

La participation de la Région Occitanie porte sur les stations de la 3^e ligne de métro en interconnexion avec le réseau ferré (Colomiers Gare, La Vache, Marengo, Montaudran et La Cadène) ainsi que sur la Ligne Aéroport Express et la Connexion Ligne B pour un taux de financement global de 30%, soit 150 M€.

Tisséo Collectivités s'engage par ailleurs à participer financièrement à la création du nouveau pôle d'échange multimodal Toulouse EuroSudOuest, récemment renommé Grand Matabiau – Quai d'Oc.

Une enveloppe de 9,5 M€ a ainsi été mobilisée pour la création d'un « espace multimodal Tisséo », en complément de l'enveloppe de 85 M€ mobilisée pour la station de la 3^{ème} ligne de métro et l'adaptation de la station Marengo de la ligne A.

Il est donc proposé de valider les termes de ce protocole et d'autoriser le Président de Tisséo Collectivités à le signer.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes du protocole de financement du Projet Mobilités passé avec la Région Occitanie.

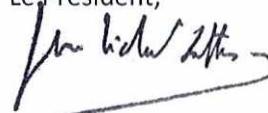
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président de Tisséo Collectivités à le signer.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Michel Lattes', with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Michel LATTES



Protocole d'accord entre la Région Occitanie et le Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine (Tisséo-Collectivités) relatif au financement du Plan de déplacements urbains (Projet Mobilités 2020-2025-2030) de l'agglomération toulousaine

Préambule

Les transports publics dans l'aire urbaine toulousaine sont depuis plusieurs années une priorité de Tisséo Collectivités et de la Région Occitanie. Cette priorité s'est déjà traduite par des efforts conséquents, tant en faveur des infrastructures de transport public que des services de transport qui les empruntent.

Malgré les efforts, la congestion routière subsiste dans l'agglomération toulousaine. Face à cette situation, Tisséo Collectivités a lancé une évolution du Plan de déplacements urbains de l'agglomération toulousaine (Projet Mobilités 2020-2025-2030), qui comprend entre autres un projet de troisième ligne de métro (Toulouse Aerospace Express) un prolongement de la ligne B de métro (Connexion Ligne B),...

En parallèle, la Région Occitanie a conclu avec la SNCF une convention concernant l'exploitation des trains régionaux du réseau .liO. Celle-ci prévoit un effort significatif en faveur d'un accroissement des dessertes ferroviaires régionales qui devraient s'accroître de 11 % durant la durée de cette convention.

Le rôle de cheffe de file de l'intermodalité confié à la Région par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) et l'élaboration du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) "Occitanie 2040" constituent également une opportunité pour une réflexion accrue sur l'intermodalité et la complémentarité des réseaux de transport public urbain et régional.

La formalisation d'un engagement réciproque entre Tisséo Collectivités et la Région Occitanie concernant le financement d'opérations en faveur du transport public dans l'aire urbaine toulousaine facilitera pour les deux collectivités la réalisation de ces projets ambitieux.

Dans ce contexte, il est décidé de définir dans le cadre du présent protocole d'accord (ci-après dénommé "le protocole") les modalités de l'accord entre Tisséo Collectivités et la Région.

En conséquence, entre les soussignés :

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20191212-20191211-9-17D-
DE
Date de télétransmission : 12/12/2019
Date de réception préfecture : 12/12/2019

La Région Occitanie,

dont le siège se situe à l'Hôtel de Région, 22 Boulevard du Maréchal Juin – 31406 TOULOUSE Cedex 9, représentée par la Présidente du Conseil Régional, Madame Carole DELGA,

Ci-après dénommée "la Région",

D'une part,

Le Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine (Tisséo-Collectivités),

Dont le siège se situe 7 esplanade Compans-Caffarelli - 31011 Toulouse Cedex 6, représenté par le Président du Syndicat mixte, Monsieur Jean-Michel LATTES,

Ci-après dénommé "Tisséo Collectivités";

D'autre part,

Ci-après individuellement désignés "Partie" et collectivement désignés "Parties".

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet du protocole

Le protocole a pour objet de formaliser les engagements des Parties et de fixer les principes suivant lesquelles la Région consacre un effort financier pluriannuel en faveur du développement des transports collectifs urbains inscrits dans le Plan de déplacements urbains (PDU) de l'agglomération toulousaine, dénommé par Tisséo Collectivités "Projet Mobilités 2020-2025-2030" et de préciser les engagements de Tisséo Collectivités pour les conditions de la réalisation des projets.

Article 2 - Entrée en vigueur

Le présent protocole entre en vigueur le jour de sa signature par les deux Parties.

Article 3 - Engagement financier de la Région

Dans le cadre de la réalisation du PDU de l'agglomération toulousaine (Projet Mobilités 2020-2025-2030), Tisséo Collectivités prévoit d'engager plusieurs projets, notamment :

- Une 3^e ligne de métro, actuellement appelée "Toulouse Aerospace Express" entre Colomiers-Gare et Labège-La-Cadène via La-Vache-Nord-Toulousain, la gare de Toulouse-Matabiau et la halte ferroviaire de Montaudran
- Un prolongement de la ligne B de métro au-delà de Ramonville en connexion avec Toulouse Aerospace Express à la station Institut-National-Polytechnique-de-Toulouse (INPT)
- Un projet de Ceinture urbaine sud reliant Montaudran à Colomiers et dont le futur téléphérique urbain Université-Paul-Sabatier – Oncopôle représente un premier maillon
- Un programme de lignes de bus à haute fréquence et amplitude horaire élargie (bus Linéo)
- Un programme de lignes de bus express et Optimo
- La réalisation d'aménagements en faveur des cyclistes, dans le cadre d'un schéma directeur cyclable d'agglomération

La Région quant à elle, avec ses partenaires, soutiendra les opérations suivantes, qui sont en interface étroite avec le Plan de déplacements urbains et permettront d'accompagner la réalisation des projets ci-dessus :

- La réalisation de gares ou haltes d'interconnexion avec le métro
- Le développement des infrastructures ferroviaires de l'ouest toulousain
- La réalisation de gares ou haltes sur le nord toulousain, dans le cadre des Aménagements ferroviaires du nord toulousain (AFNT)
- L'amélioration de la connexion métro / rail sur le pôle de Matabiau, dans le cadre du projet Toulouse-Euro-Sud-Ouest (TESO)
- La réalisation de terminus partiels

La Région accompagne l'amélioration des transports collectifs urbains par un investissement de 150 M€, fléchés en priorité sur le développement de l'intermodalité entre le réseau régional et le réseau Tisséo.

Montants et subventions des projets

Les projets subventionnés au titre du présent protocole figurent en annexe du présent protocole.

Opération	Montant (M€ HT)	Financement Région proposé (M€ HT)	Soit en %
Stations de métro Toulouse Aéroport Express en interconnexion avec le réseau ferré et Ligne Aéroport Express et équipements multimodaux	318	130	40,9 %
<i>Dont Colomiers-Gare</i>	59		
<i>Dont La-Vache-Gare</i>	57		
<i>Dont Marengo-Gare (hors espace multimodal Tisséo)</i>	85		
<i>Dont Montaudran-Gare</i>	30		
<i>Dont La-Cadène-Gare</i>	37		
<i>Dont Ligne Aéroport Express et équipements multimodaux</i>	50		
Prolongement Ligne B de Ramonville à INPT ("Connexion Ligne B")	182,5	20	11,0 %
TOTAL	500,5	150	30,0 %

Article 4 - Conditions de l'engagement financier de la Région

La Région attribue une aide financière de 150 M€ non actualisable, à Tisséo Collectivités sous réserve du respect par celui-ci des clauses suivantes :

4.1.Ligne de métro "Toulouse Aerospace Express"

La 3^e ligne de métro "Toulouse Aerospace Express" doit être un projet global reliant la gare de Colomiers à Labège-La-Cadène, via La-Vache, la gare de Toulouse-Matabiau et la halte ferroviaire de Montaudran.

Les interconnexions train / métro devront être conçues et réalisées de manière à faciliter et à rendre attrayant le transfert du mode ferré au métro et inversement, en particulier dans les stations de :

- Colomiers-Gare (interconnexion avec la gare éponyme)
- La-Vache-Nord-Toulousain (interconnexion avec la ligne B de métro et avec la future halte ferroviaire de Route-de-Launaguet, dans le cadre des Aménagements ferroviaires du nord toulousain)
- Marengo-Matabiau (interconnexion avec la ligne A de métro, avec la gare de Toulouse-Matabiau)
- Montaudran (interconnexion avec la halte existante de Montaudran, située sur la ligne de chemin de fer Toulouse – Narbonne – Perpignan / Nîmes)
- Labège-La-Cadène (interconnexion avec une nouvelle halte ferroviaire située sur la ligne de chemin de fer Toulouse – Narbonne)

Tisséo Collectivités et la Région travailleront ensemble pour définir et optimiser les conditions de mise en œuvre de l'intermodalité et les interconnexions entre les différents réseaux de transports et mobilités.

4.2.Ligne B de métro prolongée ("Connexion Ligne B")

La ligne B de métro sera prolongée de l'actuelle station "Ramonville) jusqu'à la future ligne "Toulouse Aerospace Express", la station "INPT" étant la station d'interconnexion entre ces 2 lignes de métro

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20191212-20191211-9-17D- DE Date de télétransmission : 12/12/2019 Date de réception préfecture : 12/12/2019

4.3.Ceinture urbaine sud

La Ceinture urbaine sud se connectera aux gares ferroviaires de Colomiers et Montaudran.

4.4.Lignes de bus express et Optimo

Lorsqu'elle dessert tout ou partie d'un corridor devra chercher à se connecter au réseau ferré liO lorsque celui-ci est proche, afin de permettre des effets de rabattement / diffusion entre le réseau ferré régional et le réseau Tisséo.

Article 5 - Engagements de Tisséo Collectivités

Tisséo Collectivités s'engage à respecter l'ensemble des conditions que la Région présente comme étant à satisfaire dans l'article 4 du protocole.

De plus, Tisséo Collectivités s'engage à prendre en compte, dans les pôles d'échanges et à travers les projets de bus en site propre, les espaces nécessaires au stationnement et à la circulation des cars interurbains du réseau régional .liO, à la dépose et à l'embarquement de voyageurs du réseau de cars .liO.

Tisséo confirme par ailleurs son engagement financier dans le pôle d'échanges multimodal (PEM) Toulouse EuroSudOuest (TESO).

Article 6 - Communication

D'une façon générale, Tisséo Collectivités s'engage à associer la Région à toute opération de communication en lien avec les projets bénéficiant de financements régionaux dans le cadre du PDU.

Cette collaboration se traduira par une concertation avec la Région pour l'organisation des opérations de communication (notamment première pierre, conférence de presse, premier roulage, visite de chantier, etc.) et par la visibilité de la Région.

Tisséo Collectivités s'engage dans ce cadre à associer la Région à tous les événements de communication, organisés notamment pour la presse, les institutions et le grand public : inaugurations, invitations, événements de tous types. La Région sera associée à l'organisation en tant que co-invitant et pourra à ce titre bénéficier de prise de parole.

La visibilité de la Région sera assurée pour toutes les opérations, notamment par l'apposition de son logo.

Tisséo Collectivités s'engage à mentionner sur tout document de communication la participation de la Région aux projets cités dans le présent protocole. Cette mention se traduira par l'apposition systématique du logo de la Région sur tous les supports de communication, et la mention "Projet cofinancé par la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée".

Article 7 - Mise en œuvre du protocole

La mise en œuvre du protocole se traduira par la conclusion d'une convention entre Tisséo Collectivités et la Région.

Tisséo Collectivités et la Région mettent tout en œuvre pour permettre une conclusion rapide de cette convention.

Fait à Toulouse, le

Pour la Région

Pour Tisséo Collectivités

**La Présidente,
Carole DELGA**

**Le Président,
Jean-Michel LATTES**

ANNEXE – Identification du Volet Multimodal du projet 3^e ligne de métro

COLOMIERS GARE



Colomiers Gare constitue le terminus ouest de la 3^e ligne de métro. La station et le pôle d'échange seront localisés à proximité immédiate de la gare ferroviaire de Colomiers et la ligne de métro sera prédisposée pour une éventuelle extension vers le quartier d'En Jacca.

Besoins (source : données d'entrée étude Ingérop)

P+R	1 000 places
Dépose / Reprise	5 places dépose 15 places reprise
Bus	<u>Hypothèse : fonctionnement dynamique</u> Dépose / reprise lignes en passage : 2 quais Dépose : 3 quais Reprise : 5 quais Régulation : 16 quais
Cars	Accueil selon modalités à définir
Vélo	1 parc à vélo à accès réglementé de 100 places 25 arceaux couverts

Principes d'organisation du pôle d'échanges (source : programme PEM 2017)

- Une distance optimisée entre l'émergence métro et l'entrée de la gare ferroviaire
- Des cheminements modes doux vers le centre-ville de Colomiers
- Une extension de la gare bus et du P+R existants, pour faire face à l'accroissement des besoins et qui favorise les échanges intermodaux.
- Des zones de dépose / reprise et de régulation des bus non accessibles aux automobilistes
- Une gare bus compatible avec les caractéristiques du matériel roulant (bus GNV, bus articulés)
- Une gare bus évolutive, disposant de réserves foncières pour accueillir des quais ou des emplacements de régulation supplémentaires à un horizon postérieur à la mise en service
- Une séparation stricte des itinéraires bus et voiture en entrée et en sortie du pôle d'échange
- Une mutualisation des itinéraires automobile en accès au P+R et à l'espace de dépose mais une distinction de ces itinéraires à l'approche de ces fonctions afin d'optimiser le fonctionnement et de maximiser la lisibilité des itinéraires
- Un espace de dépose / reprise équipé d'un système de contrôle de la durée de stationnement
- Un local réservé pour accueillir une vélostation

Coûts (source : Tisséo-Ingénierie)

Le budget prévu dans le cadre de l'opération TAE sous MOA Tisséo pour l'aménagement de ce site, intégrant les travaux, les frais de maîtrise d'œuvre, les coûts annexes ainsi que des aléas, est évalué à 59 M€, dont 9 M€ de foncier.

LA VACHE GARE



La station La Vache Gare sera implantée au droit du parking relais existant et entre la station de métro La Vache de la ligne B et la nouvelle halte ferroviaire programmée dans le cadre de l'Aménagement Ferroviaire du Nord Toulousain. La nouvelle configuration du pôle d'échange ouvrira l'espace pour en faire un pôle multimodal de dimension métropolitaine.

Besoins (source : données d'entrée étude Ingérop)

P+R	500 places
Dépose / Reprise	5 places dépose 15 places reprise
Bus	Fonctionnement statique Des quais de dépose / reprise au contact de la 3ème ligne de métro et au contact de la ligne B Lignes en terminus : 8 quais Lignes en passage : 2 quais
Cars	Accueil selon modalités à définir
Vélo	1 parc à vélo à accès réglementé de 100 places 25 arceaux couverts

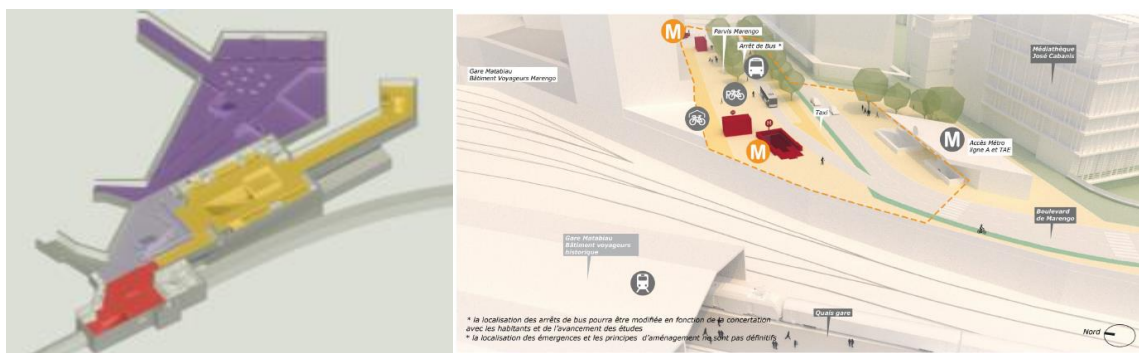
Principes d'organisation du pôle d'échanges (source : programme PEM 2017)

- Un cheminement aménagé en surface pour relier efficacement (accessibilité, lisibilité, sécurité) les différentes composantes du pôle d'échanges : nouvelle halte TER, 3^{ème} ligne de métro, métro B, gare bus, P+R et espace de dépose / reprise
- Une connexion souterraine (avec trottoir roulant) entre les stations de la ligne B du métro et de la 3^{ème} ligne de métro
- Un P+R en ouvrage dont la configuration sera évolutive pour accompagner le développement du quartier
- Une gare bus avec accès depuis l'avenue de Fronton et la route de Launaguet
- Une gare bus évolutive, disposant de réserves foncières pour accueillir des quais ou des emplacements de régulation supplémentaires à un horizon postérieur à la mise en service de la 3^{ème} ligne de métro
- Une gare bus non accessible aux automobilistes
- Un espace de dépose / reprise équipé d'un système de contrôle de la durée de stationnement
- Un local réservé pour accueillir une vélostation

Coûts (source : Tisséo-Ingénierie)

Le budget prévu dans le cadre de l'opération TAE sous MOA Tisséo pour l'aménagement de ce site, intégrant les travaux, les frais de maîtrise d'œuvre, les coûts annexes ainsi que des aléas, est évalué à 57 M€, dont 10 M€ de foncier.

MARENGO GARE



La station de la 3^e ligne sera localisée au droit de la station ligne A, à l'est des voies ferrées. Elle desservira le quartier Marengo et le PEM TESO.

La station Marengo - Matabiau s'insèrera directement dans le Pôle d'Échanges Multimodal de Toulouse-Matabiau, point de correspondance majeur avec le réseau ferroviaire. Elle permettra la desserte des quartiers Marengo et Périole, ainsi que des futurs développements portés par le projet urbain Toulouse EuroSudOuest dans le secteur.

Elle présentera donc une intermodalité avec la gare ferroviaire, la ligne de métro A, de nombreux bus et la gare routière.

Les équipements permettant de faciliter l'intermodalité (gare routière, espace de dépose / reprise, stationnement vélo, etc.) relèvent du projet Toulouse EuroSudOuest.

Coûts (source : Tisséo-Ingénierie)

Le budget prévu dans le cadre de l'opération TAE sous MOA Tisséo pour l'aménagement de ce site, intégrant les travaux, les frais de maîtrise d'œuvre, les coûts annexes ainsi que des aléas, est évalué à 85 M€, sans intégrer le coût du foncier.

Un montant complémentaire de 9,5 M€ (dont 1 M€ de foncier) a été identifié pour permettre de créer un « espace multimodal Tisséo » dont la finalité est d'absorber à la mise en service de la 3^{ème} ligne les flux de voyageurs métro + trains.

Pour clarifier les modalités de gestion ultérieure, la maîtrise d'ouvrage sera intégrée dans le périmètre d'opération de la MOA en charge de réaliser la 3^e ligne. Un financement complémentaire avait par ailleurs été provisionné pour l'opération TESO dans le Plan Pluriannuel des Investissements de Tisséo Collectivités (en cohérence avec l'enveloppe globale du Projet Mobilités) et un montant spécifique de 9,5 M€ sera donc mobilisé pour assurer la MOA de ce « complément ».

MONTAUDRAN GARE



La station sera localisée à l'ouest des voies ferrées, à proximité de la future halte. Elle desservira la partie nord de la ZAC Toulouse Aerospace, composée principalement de logements, de commerces et d'un parc sportif.

Les besoins (source : dossier d'enquête)

Dépose / Reprise	2 places dépose 5 places reprise
Vélo	50 places en accès réglementé 30 places sur parvis

Les exigences

- Un cheminement aménagé (accessibilité, lisibilité) pour relier efficacement l'émergence du métro et les quais de la gare.
- Un espace de dépose / reprise équipé d'un système de contrôle de la durée de stationnement.

Coûts (source : Tisséo-Ingénierie)

Le budget prévu dans le cadre de l'opération TAE sous MOA Tisséo pour l'aménagement de ce site, intégrant les travaux, les frais de maîtrise d'œuvre, les coûts annexes ainsi que des aléas, est évalué à 30 M€, sans intégrer le coût du foncier (mis à disposition par TM / Opidéa).

LABEGE-LA CADENE GARE



La station La-Cadène-Gare sera implantée au sud de la ZAC Enova, au plus près de la voie ferrée afin d'optimiser la connexion avec la future halte ferroviaire.

Les besoins (source : données d'entrée étude Ingérop)

P+R	1 000 places
Dépose / Reprise	5 places dépose 15 places reprise
Bus	<u>Hypothèse : fonctionnement dynamique</u> Dépose / reprise lignes en passage : 4 quais Dépose : 1 quai Reprise : 2 quais Régulation : 8 quais
Cars	Accueil selon modalités à définir
Vélo	1 parc à vélo à accès réglementé de 100 places 25 arceaux couverts

Les principes d'organisation du pôle d'échanges (source : programme PEM 2017)

- Une passerelle piéton / cycle permettant de franchir les voies ferrées et de relier efficacement les différentes composantes du pôle d'échange : quais de la future gare, métro, quais bus, P+R et espace de dépose / reprise
- Un pôle d'échange positionné au nord-est des voies ferrées (côté RD16)
- Des dispositifs de stationnement vélo positionnés des deux côtés des voies ferrées
- Des zones de dépose / reprise et de régulation des bus non accessibles aux automobilistes
- Des configurations compatibles avec les caractéristiques du matériel roulant (bus GNV, articulés)
- Une gare bus évolutive, disposant de réserves foncières pour accueillir des quais ou des emplacements de régulation supplémentaires à un horizon postérieur à la mise en service
- Une séparation stricte des itinéraires bus et voiture en entrée et en sortie du pôle d'échange
- Un espace de dépose / reprise équipé d'un système de contrôle de la durée de stationnement
- Un local réservé pour accueillir une vélostation

Ce dispositif sera complété par un parking côté ouest de la station, intégré dans le programme ENOVA.

Coûts (source : Tisséo-Ingénierie)

Le budget prévu dans le cadre de l'opération TAE sous MOA Tisséo pour l'aménagement de ce site, intégrant les travaux, les frais de maîtrise d'œuvre, les coûts annexes ainsi que des aléas, est évalué à 37 M€, dont 3 M€ de foncier.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20191212-20191211-9-17D-
DE
Date de télétransmission : 12/12/2019
Date de réception préfecture : 12/12/2019

AUTRES PROJETS D'INTERCONNEXION DES RESEAUX DU PROJET MOBILITES

L'opération Toulouse Aerospace Express est constituée de la 3^e ligne de métro, mais également de la Ligne Aéroport Express (LAE), constitué d'une part, du pôle d'échange de Jean Maga et de la connexion à l'Aéroport (pôle multimodal régional par excellence) d'autre part.

L'opération LAE dispose d'un budget de 45 M€, en cours de consolidation (comprise dans les 2,67 Mds d'€ de l'opération TAE).

Par ailleurs, dans le cadre du programme spécifique aux Pôles d'Echanges, délibéré par Tisséo Collectivités en décembre 2017, des équipements de nature à favoriser l'intermodalité sont également prévus au contact des autres stations de la 3^e ligne de métro :

- La création de places de stationnement vélo au contact des stations de métro ;
- La création de quais de dépose / reprise pour les bus ;
- La création d'espaces de dépose / reprise ;
- Des aménagements facilitant la connexion entre métro et train.

C'est en tout une enveloppe de 5 M€ qui a été inscrite au budget prévu dans le cadre de l'opération 3^e ligne sous MOA Tisséo (comprise dans les 2,67 Mds d'€ de l'opération TAE).